

Rapport sur la session d'été 2013

Date : 21 juin 2013

Markus Stadler, Conseiller aux Etats UR

Deux sujets en relation avec les banques ont marqué de leur empreinte la session d'été. Le Conseil des Etats a, à juste titre, approuvé le deal fiscal avec les USA, pensant qu'il s'agissait là de la moins mauvaise variante et voulant contribuer à ce que la place financière suisse regagne rapidement acceptation et prévisibilité au niveau international. Mais le Conseil national a coulé la proposition en n'écoutant que ses intérêts politiques partisans. A l'extérieur, il s'agit désormais de miser sur le principe de l'espoir, tandis qu'en Suisse, la question se pose de savoir si nous (hommes et femmes politiques et banques) serons capables de tirer les enseignements du passé.

Le tapage médiatique autour du deal fiscal a occulté le débat autour du FATCA, alors que ce traité international avec les Etats-Unis axé sur l'avenir ressemble à un contrat imposé à un Etat vassale et est indigne d'un Etat souverain. Le FATCA non seulement oblige les banques suisses à livrer des données sur des « personnes USA » au fisc américain sous certaines conditions, mais aussi la Confédération à reprendre automatiquement des modifications américaines futures dans ce domaine. En outre, le traité est unilatéral, puisque les Américains ne doivent pas informer nos autorités fiscales.

Nous ne prendrons pas le tournant énergétique voulu par la politique en attendant les bras croisés. Des mesures adéquates sont indispensables, car beaucoup de mécanismes et d'esprits fonctionnent encore selon l'ancien modèle, s'opposant ainsi aux nouveautés. Nombre d'hommes et d'organisations défendent les privilèges dont ils jouissaient jusqu'à présent. Dès lors, la modification de la loi sur l'énergie (déblocage des investissements pour les énergies renouvelables sans punir les gros consommateurs) est un pas dans la bonne direction, car il s'appuie sur un véritable compromis. Le contenu de ce contre-projet indirect a permis aux représentants de l'initiative Cleantech de retirer leur initiative. Cependant, il y a encore beaucoup à faire dans les domaines de l'efficacité énergétique et d'une réforme fiscale écologique, deux mesures pourtant indispensables pour réorienter la politique énergétique.

L'initiative populaire « Oui à la médecine de famille » concerne un enjeu tout à fait respectable, mais entend accorder dans la Constitution fédérale une importance aux médecins généralistes qui ne leur revient pas, car d'autres corps de métier auraient alors légitimement le droit de se demander pourquoi leur profession ne doit pas être « préservée et promue ». Le contre-projet du parlement emprunte une bonne voie médiane pour satisfaire aux préoccupations légitimes des médecins de famille, tout en évitant ses désavantages.

Le débat sur la 6ème révision de l'AI qui a été mené pendant une assez longue période s'est focalisé en phase finale surtout sur deux sujets, à savoir un système sans paliers garantissant une rente complète dès un degré d'invalidité de 70 ou 80% et un frein à l'endettement. Les discussions au sein de la Conférence de conciliation ayant malheureusement abouti dans une impasse, le Conseil des Etats a essayé de repêcher le projet lors d'une seconde conciliation, mais sans succès auprès du Conseil national. Il faudra dès lors renoncer à diverses améliorations et accepter que les chiffres de l'AI virent au rouge foncé. Une alliance contre-nature de la gauche et de la droite a empêché tout compromis.

Le FAIF (financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire) sont une loi et un crédit revêtant une grande importance en matière de promotion des transports publics. Ils creuseront de profonds sillons dans le paysage ferroviaire futur. Il s'agit de la réponse du parlement à l'« Initiative pour les transports publics », qui indirectement a beaucoup fait évoluer la situation. Le crédit de 6,4 milliards de francs octroyé par le parlement (en augmentant considérablement la proposition du Conseil fédéral) joue un rôle essentiel dans ce contexte. Le financement se fera pour l'essentiel grâce à l'augmentation provisoire de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Cependant, la hausse de la vignette autoroutière crée déjà la discorde et un référendum se prépare.

Le parlement a adopté une révision du Code civil (CC) qui poursuit l'objectif d'assurer en règle générale une autorité parentale commune – indépendamment de l'état civil des parents et aussi pour l'égalité entre hommes et femmes. Uniquement si la défense des intérêts de l'enfant l'exige, un des parents pourra être privé de l'autorité parentale.